

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 301 Philosophie et déontologie du travail social			
Ancien Code	SOAS3B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS3010		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><b>HELHa Campus Mons</b>  <b>Philippe DEGIMBE</b> (philippe.degimbe@helha.be)            Florence PIRE (florence.pire@helha.be)            Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)            Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be)</p> <p><b>HELHa Campus Montignies</b>  <b>Philippe HERION</b> (philippe.herion@helha.be)            Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be)</p> <p><b>HELHa Campus Montignies (HD)</b>  <b>Philippe HERION</b> (philippe.herion@helha.be)            Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be)</p> <p><b>HELHa Louvain-la-Neuve</b>  <b>Bernadette COLLET</b> (bernadette.collet@helha.be)            Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be)            Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.4 Développer la créativité.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'étoffer sa manière de penser et de concevoir sa pratique

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS3B01A	Ethique et travail social	12 h / 1 C
SOAS3B01C	Séminaire de travail social 3	12 h / 1 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01D	Philosophie et pratiques réflexives	12 h / 1 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS3B01X	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01Y	Philosophie et pratiques réflexives	12 h / 1 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01B	Société et enjeux numériques	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS3B01A	Ethique et travail social	10
SOAS3B01C	Séminaire de travail social 3	10
+ HELHa Campus		

Montignies		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01D	Philosophie et pratiques réflexives	10
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS3B01X	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01Y	Philosophie et pratiques réflexives	10
+ HELHa Louvain-		
la-Neuve		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01B	Société et enjeux numériques	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

### **POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE :**

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

### **POUR LE DEPARTEMENT DE MONTIGNIES (HJ et HD) :**

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Pour chacun des départements :

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

D'une période d'évaluation à l'autre : voir réglementation générale des examens

## **5. Cohérence pédagogique**

Les AA qui constituent l'UE inscrivent l'étudiant dans une démarche réflexive ancrée dans la Déontologie et l'éthique dont les règles et les valeurs conditionnent l'exercice rigoureux et professionnel du métier. Cette démarche réflexive est renforcée par les autres AA dont les contenus spécifiques privilégient également le positionnement personnel et professionnel de l'étudiant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [social.montignies@helha.be](mailto:social.montignies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie et éthique			
Ancien Code	18HD_SOAS3B01X	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEAH3014		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Philippe HERION</b> ( <a href="mailto:philippe.herion@helha.be">philippe.herion@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Au terme de ces 12 heures de cours, après un rappel des principes de base du cours de déonto bac 2, de nouvelles notions seront abordées qui permettront à l'étudiant d'affirmer et de nuancer son positionnement professionnel.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable de :

- citer, identifier et illustrer les notions de base du cours de déontologie bac 2.
- d'étendre et de compléter les notions de base du secret professionnel.
- produire un positionnement, de le défendre et de le justifier

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Nous aborderons des questions spéciales relatives au secret professionnel comme le secret partagé, le travail sous mandat, l'obéissance hiérarchique...

#### Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé. Des études de cas élémentaires permettront d'illustrer le cours.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

À la fin du cours, des exemples de questions posées à l'examen seront communiquées

#### Sources et références

LAMBERT P (2005), secret professionnel, Bruxelles, BRUYLANT.  
ROSENCZVEIG J-P, VERDIER P. (2008), le secret professionnel en travail social et médico-social, Paris, Dunod  
BOUDJEMAÏ M. (2008), le secret professionnel en action social, Paris, Dunod

Les exposés sont illustrés par des power point ainsi que par différents articles de revue ou de presse

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point du cours

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Philosophie et pratiques réflexives			
Ancien Code	18HD_SOAS3B01Y	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEAH3015		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Articulé au cours de déontologie et d'éthique, cette AA vise à interroger le sens des pratiques professionnelles dans des contextes d'interventions incertains où la responsabilité de l'agent est engagée. Ainsi, cette AA contribue à déployer un réseau de ressources qui, sur le terrain de l'action sociale, permette à l'agent de l'aider à s'orienter du mieux qu'il le puisse.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

1)

- Repérer et nommer des ressources développées/étudiées tout au long de la formation et permettant d'orienter l'action sociale en contexte d'incertitude.
- Interroger, par un travail d'analyse réflexive, le sens des ressources disponibles repérées.
- Confronter ces ressources à la réalité de pratiques professionnelles.

2)

- Outiller l'étudiant à pratiquer l'analyse réflexive de pratiques professionnelles.
- Transférer cet outillage dans le cadre de la réalisation du TFE
- Transférer cet outillage dans le cadre de la pratique de stage et de l'accompagnement de pratique professionnelle proposé à l'école.

3)

- Contribuer à la constitution de l'identité professionnelle des étudiants en tant que futur "praticien-réflexif".

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Les séances de cours seront conçues sous la forme d'un séminaire collaboratif durant lequel les étudiants seront amenés à explorer des situations pratiques vécues en stage ou issues de la littérature. L'idée sous-jacente à ce dispositif est d'installer les étudiants dans la posture du professionnel qui, confronté à une situation-problème, mobilise son équipe afin de co-construire une réponse ayant du sens dans la réalité vécue.

### Démarches d'apprentissage

Séances de cours mêlant ateliers pratiques et la théorie. La participation au cours est nécessaire.

## Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant organise des séances d'accompagnement durant les heures de cours.

## Sources et références

Disponibles sur Connect'ed

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Seront déposées sur la plateforme ConnectED:

Syllabus

Portefeuille de lecture

Bibliographie complémentaire

Documents divers (vidéos, documentaires, etc...)

Ressources Internet (liens web, podcast...)

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Production journalière à déposer sur connectED au fur et à mesure (la présence et participation en classe est requise) et à rassembler dans un portfolio à remettre le dernier jour de cours. Pondération : 40% de la note finale.

Travail final : synthèse réflexive. Pondération : 60% de la note finale.

Une feuille de route reprenant des explications, des consignes et un échéancier sera présentée en classe et déposée sur ConnectED

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	40	Trv	40
Période d'évaluation			Trv	60	Trv	60

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Pour toutes les sessions, en cas de certificat médical, de portfolio ou travail non remis dans les temps impartis, l'ensemble de l'UE est considérée comme « non présenté » ce qui entraîne automatiquement un échec pour l'ensemble de l'évaluation.

En cas d'échec à l'évaluation du Q1 (cote inférieure à 10/20), l'ensemble de l'évaluation devra être représentée à la session suivante, c'est à dire le portfolio et la synthèse réflexive.

Il n'y aura pas d'évaluation reprogrammées pendant la session en cours.

Pour les étudiants arrivant en cours d'année, pour les étudiants crédits résiduels, les modalités d'évaluation restent identiques avec la possibilité de rattraper les productions journalières dans le portfolio selon les consignes données au cours.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).